

## NOTES DE LECTURE

***L'urbanisme en Algérie. Echech des instruments ou instruments de l'échech ?* Sous la direction de Rachid Sidi Boumedine, Ed. Les Alternatives Urbaines, 2013, 228 p.**

C'est par une touchante évocation que Rachid Sidi Boumedine, qui a assuré la direction d'ouvrage, rend hommage à Abdelmadjid Aouchiche, Messaoud Taïeb, Lyes Hamidi, Jean-Jacques Deluz, Mohamed Mekkaoui... et à tous ceux, anonymes, qui font leur métier, malgré tout... Il nous rappelle ainsi une des facettes active de l'histoire de l'urbanisme en Algérie indépendante.

L'idée de cette contribution provient d'une convergence d'événements mettant à l'ordre du jour une nouvelle publication du Guide des PDAU et des POS<sup>1</sup> ; une révision semblait s'imposer en effet, compte tenu de l'évolution des concepts et du corpus des lois relatives à l'aménagement du territoire et à l'environnement. De fait, de nouvelles démarches opératoires tractées par les contrecoups de la mondialisation, forcent la réflexion et donnent la mesure de la complexité des problèmes pour adapter la lettre et l'esprit du temps, faire une lecture critique et ouvrir un champ de débat utile.

Savamment composé, l'ouvrage se divise en trois parties pour prendre en charge quelques-unes des nouvelles idées en matière d'aménagement (partenariat, incubateurs, startup etc.).

1/ Dans la première partie, les représentations de l'Etat s'ajustent aux effets de la mondialisation rampante pour réguler l'ampleur des phénomènes et les bouleversements introduits. De l'Etat Providence à l'Etat libéral, un vocabulaire nouveau relatif à la notion de métropolisation des villes, contraint les politiques et les aménageurs à s'y conformer. Le discours du président de la république (2006), se veut un recentrage sur la concertation et la transparence, afin de véritablement envisager les procédures de leur mise en œuvre. Cependant, même lorsque de nouvelles dispositions, notamment celles visant à une plus grande participation des acteurs à fonder l'acte d'urbanisme sont inscrites dans les textes, elles ne sont pas mises en application.

Pour autant, l'absence de transparence figure parmi les causes de nombre dysfonctionnements affectant l'urbanisation qui poursuit indéfiniment son étalement sur les terres agricoles. Le décryptage de

---

<sup>1</sup> 1999, sous l'égide du Ministère de l'urbanisme et de la construction.

l'héritage juridique et réglementaire et des systèmes de pratique des appareils de l'Etat, permet de confirmer le sentiment du pourquoi et comment la production de circulaires favorise quelques largesses au profit de réseaux rentiers articulant les filières de la rente et du pouvoir.

A titre d'exemple, la priorité donnée au traitement purement quantitatif de la question du logement sous l'argument de répondre aux besoins sociaux des différentes catégories des plus démunies au solvable (EPLF, AADL, social,...), servent d'alibi au système clientéliste qu'est l'Etat compte tenu de l'écart avéré entre les intentions premières et la réalité observée.

Pour sa part, et pour rendre plus aisés la compréhension et l'approfondissement du débat, Tewfik Guerroudj expose et commente de manière détaillée les articles de la loi relative aux instruments d'urbanisme, le PDAU et le POS ; il note combien l'absence de procédure d'urbanisme opérationnel est au centre des problèmes relevés sur le terrain.

Les graves difficultés et autres blocages dans la mise en œuvre des plans étudiés sont dus aussi au décalage entre cet urbanisme réglementaire et les réformes introduites par un libéralisme de principe, mais sans matérialisation dans les rouages et procédures de l'administration.

2/ Or, les nouveaux réseaux de Plans (SNAT dans sa nouvelle formulation, les SEPT, PAWT, SDAAM), reposent sur de nouveaux paradigmes et engagent de nouvelles notions telles que l'attractivité des territoires, la compétitivité et appellent de nouvelles méthodes telles que le SWOT.

Une attention significative dans cette nouvelle législation, met l'accent sur la protection, la préservation, la valorisation des potentialités spécifiques de la nature et du patrimoine matériel et immatériel. Les enjeux de l'urbanisation intègrent la dimension écologique telle que définie par le développement durable pour prendre en charge les zones dites sensibles, en particulier le littoral et l'héritage naturel. Et si de nouvelles méthodologies d'aménagement sont nécessaires à la réalisation de villes nouvelles, au traitement paysager et à la gestion des déchets, c'est parce qu' « ... il ne faut jamais perdre de vue que le projet de ville est un projet de société et [...] qu'il relève du politique ».

En tant que tel, il est conditionné par les questions de gouvernance dont les grandes lignes se déclinent, à titre d'illustration, dans la Loi d'orientation de la ville<sup>2</sup>. Une loi qui pour l'instant, n'a pas d'effet

---

<sup>2</sup> La loi n°06 – 06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.

palpable sur la situation des villes apparemment engluées dans les problèmes qui les étouffent.

A terme, la question pendante de la nature de l'Etat, suggère l'hypothèse d'une politique distributive populiste basée sur la rente afin d'obtenir la paix sociale. Mais la rente n'étant pas illimitée, il faudra, tôt ou tard, approfondir la réflexion sur d'autres éventualités pour engager et développer de nouvelles pratiques.

3/ Quelques thèmes de réflexions fondamentaux, parmi d'autres, illustrés ici par le renvoi à des expériences étrangères structurent la troisième partie où l'urbanisme est perçu comme un terrain de lutte et d'émancipation de la citoyenneté. La complexité des démarches exposées tient à la présence, dans le champ de l'urbain, de problématiques multiples : l'environnement, la qualité de vie, la notion de projet urbain, les questions de la participation, autant de questions centrales.

La planification urbaine stratégique (Eric Huybrechts), substitue au mode « classique », les formes de gestion participative et décentralisée. Il s'agit d'une démarche politique qui crée ses propres procédures d'organisation et de pilotage des activités inhérentes. Démarche plus complexe, sans doute et notamment pour ce qui concerne la concertation qui fluctue selon le contexte institutionnel dans lequel elle s'exerce.

Sur un autre plan, Le projet urbain (Tewfik Guerroudj), constitue une avancée par rapport à l'urbanisme dit fonctionnaliste. La considération du contexte est à la base de la démarche conceptuelle à mener en tant que processus de négociation entre différents partenaires. Elle suppose la levée d'un certain nombre d'obstacles qui caractérisent les pratiques actuelles de réalisation des projets: la logique sectorielle, le dirigisme des actions, la rigidité du code des marchés...

Une autre réflexion sur le projet urbain du point de vue de la maîtrise d'ouvrage (Michel Gaillard), signale sa pertinence au niveau de l'échelle d'intervention incluant aussi bien les métropoles que les villes moyennes. La notion d'éco-quartier figure naturellement dans la présentation des nouveaux concepts introduits par le développement durable parmi lesquels l'agriculture urbaine (Ghanem Laribi) apporte son lot de constats et de suggestions pour mettre en perspective des solutions nouvelles à étudier.

La considération des activités économiques articulées aux problématiques urbaines, est abordée selon les études concernant les Zones d'activité et dynamiques urbaines (Michel Titecat) ; et de l'Aide à l'aménagement durable des sites d'activités économiques (Sana Sidi Boumedine). Deux approches qui mettent en avant l'aspect environnemental dans un objectif de durabilité et où la qualité de vie est

mesurable compte tenu des indicateurs de sécurité, confort, localisation des équipements,...voire de corruption et autre spéculation foncière.

Au titre de la conservation des paysages historiques urbains (Daniel Pini), les dernières recommandations émises par l'UNESCO (2011), sont référées en rappelant les objectifs, les méthodes et les conditions pour mettre en œuvre la conservation dans un contexte de planification du développement durable.

Pour finir, différentes générations d'urbanistes de renom (architectes et/ou sociologues)<sup>3</sup>, réunis autour de Rachid Sidi Boumedine, débattent du « Qu'est ce qui ne tourne pas rond ? ». Question originale mais pas simple quand l'épreuve concerne la production urbaine dans nos ville. Elle se décline d'ailleurs en d'autres questions : « Faut-il partir d'en bas... et la ville sera alors le produit de la société ? Faut-il partir d'en haut...alors la ville sera le produit d'un projet politique qui doit être transparent ? ». Le cheminement de cette vaste réflexion, continue...Il faut espérer un élargissement à d'autres disciplines de l'urbain, de l'humain en somme.

## Acronymes

AADL: Agence National pour l'Amélioration et le développement du Logement

EPLF: entreprises de promotion du logement familial

PATW: plan d'aménagement du territoire de la wilaya

PDAU: Plan Directeur d'Aménagement Urbain

POS: Plan d'Occupation de Sol

SDAAM: Schéma Directeur d'Aménagement d'Aire Métropolitaine

SEPT ex-SRAT: Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire

SNAT: Schéma National d'Aménagement du Territoire

La méthode SWOT, traduite en français par l'acronyme AFOM: Atouts, Forces, Opportunités, Menaces).

**Ammara BEKKOUCHE**

---

<sup>3</sup> Les participants à ce débat sont : Akli Amrouche, Djaffar Lesbet, Rachid Sidi Boumedine, Hamid Ould Hocine, Larbi Merhoum, Abdelhalim Faidi.